



Le 26 avril 2018,

Signature d'un partenariat régional entre l'Apec et l'Etat en Hauts-de-France

L'Apec et l'Etat, représenté par la Direccte¹ Hauts-de-France, viennent de signer une convention de partenariat. Son objectif : accompagner les TPE et les PME régionales dans la gestion de leurs problématiques RH. La signature a eu lieu au sein du [Groupe coopératif agricole ADVITAM](#), acteur régional majeur dans le monde du vivant, spécialisé dans l'agriculture, la distribution verte et le machinisme agricole.

Valérie Fenaux, déléguée régionale de l'Apec Hauts-de-France déclare : « Ce partenariat est une déclinaison régionale de la convention nationale signée le 1^{er} août 2016 entre l'Apec et le Ministère du Travail. Il vise à renforcer la collaboration entre nos deux structures pour répondre au plus près aux besoins des TPE-PME en matière de compétences cadres et d'accompagnement RH. »

Michèle Lailler-Beaulieu, directrice régionale de la Direccte Hauts-de-France précise : « Il est important que nous développions avec nos partenaires, l'Apec et son réseau en tête, des actions communes au bénéfice des TPE-PME. Il s'agit de se coordonner pour un accompagnement optimal des cadres de notre région au profit de l'emploi dans les Hauts-de-France. »

Dans le cadre de ce partenariat, la Direccte Hauts-de-France s'engage à orienter des TPE-PME vers [l'offre de services RH de l'Apec](#). Elles bénéficient de l'expertise de l'Association pour leurs recrutements et la gestion de leurs problématiques RH. La Direccte peut ainsi compléter ses services d'information, de conseil et d'orientation auprès de ces entreprises.

En outre, la Direccte peut solliciter l'Apec pour relayer auprès des recruteurs, les différentes actions destinées à promouvoir les dispositifs susceptibles de les intéresser. De son côté, l'Apec suit de près les évolutions et les besoins des TPE-PME sur l'ensemble du territoire afin de contribuer à l'amélioration des politiques publiques régionales.

Pour mieux intégrer les thématiques et solutions RH au développement économique, les deux partenaires s'engagent à échanger régulièrement sur leurs dispositifs et leurs offres de services actualisées.

La convention prévoit également une collaboration renforcée en faveur de l'emploi des jeunes diplômé-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ainsi que celui des cadres seniors. Dans ce cadre, la Direccte participe à l'amélioration de la coordination des actions à destination des cadres en valorisant l'offre de services de l'Apec.

Enfin, les deux structures travailleront ensemble pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur les volets tels que l'accès ou le retour à l'emploi, la mixité ou encore l'égalité salariale.

À propos de l'Apec

L'Apec accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômé-e-s. Aux entreprises, l'Apec propose des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Observatoire de l'emploi des cadres, l'Apec analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est l'un des 5 acteurs nationaux du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP) et du Compte Personnel d'Activité (CPA). L'Apec, et ses 500 consultant-e-s, est présente partout en France métropolitaine avec 12 délégations régionales, 46 centres et une implantation en Martinique. En savoir plus : apec.fr.

À propos de la Direccte

La Direccte conduit les politiques du travail et veille à la qualité des relations sociales. Elle décline l'action de l'État en matière de développement économique en soutenant les entreprises à chaque étape de leur développement : pour innover, recruter, se développer à l'international, former ses salariés, lever des fonds, comprendre l'environnement réglementaire, passer les coups durs et se redresser... Par ailleurs, elle coordonne les politiques en faveur de l'emploi et veille au respect des réglementations assurant la protection du consommateur : concurrence, consommation et répression des fraudes. En savoir plus : <http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/>

Contact presse Apec Hauts-de-France : Hélène Loridan : helene.loridan@apec.fr - 03 20 12 13 52

Contact presse Direccte Hauts-de-France : Jérôme Creutz : jerome.creutz@direccte.gouv.fr - 03 20 96 48 06

¹ Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi